

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(99)/ST/126
2 décembre 1999

(99-5300)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Troisième session
Seattle, 30 novembre - 3 décembre 1999

Original: anglais

SURINAME

Déclaration de M. Erroll G. Snijders Ministre des affaires étrangères

Nous sommes réunis ici aujourd'hui, dans le cadre d'un processus engagé il y a des années, pour nous entendre sur une nouvelle infrastructure pour le commerce international.

Comme de nombreux autres pays en développement, le Suriname participe aux négociations commerciales en partant du principe que l'objectif ultime de la communauté internationale est de restructurer le système commercial international contemporain, pour accroître les possibilités et la capacité de tous ses membres, en particulier des pays en développement, d'y participer effectivement.

La Conférence doit reconnaître que les politiques commerciales ne doivent plus être élaborées isolément de leur contexte.

Les participants à la réunion de Seattle doivent absolument prendre la décision appropriée sur cette question, qui constitue un aspect crucial des négociations pour la majorité des participants au système commercial international.

Ma délégation est d'avis que la Conférence devrait saisir cette occasion de devenir la réunion ministérielle qui aura reconnu l'importance du développement dans les négociations commerciales.

Nos efforts doivent viser à empêcher le nouveau système commercial de favoriser les inégalités du développement, qui entraînent l'injustice sociale, le mépris des normes fondamentales du travail et des considérations humaines.

Nous devons établir les bases nécessaires à la mise en œuvre des documents déjà approuvés, et fixer les orientations des négociations futures.

Le développement durable devra être au cœur de toutes négociations commerciales qui pourront avoir lieu dans le cadre de l'OMC, et nous devons le décider, et nous y engager, sans plus attendre.

Les 25 et 26 novembre 1999, les chefs d'État et de gouvernement des pays ACP se sont réunis à Santo Domingo, et ils ont adopté la deuxième Déclaration du Sommet de l'ACP. Ce document exprime les préoccupations des pays ACP en ce qui concerne les Accords de l'OMC.

Mon pays tient à déclarer expressément qu'il reprend entièrement à son compte les idées et les positions qui sont inscrites dans cette déclaration.

C'est pourquoi nous prions cette auguste assemblée de prendre en considération et d'appuyer pleinement les préoccupations des pays ACP qui s'expriment dans ce document.

Je voudrais saisir cette occasion pour faire observer que, actuellement, les conditions internationales sont loin d'être favorables à l'amélioration de la position concurrentielle des pays en développement.

À cet égard, je tiens à relever les conséquences négatives de la dette, de la réduction de l'aide publique au développement et de l'insuffisance des investissements étrangers directs, à quoi s'ajoute, dans les pays en développement, la baisse des prix du marché pour les matières premières qu'ils produisent. En outre, l'accès de nos produits agricoles aux marchés mondiaux est soumis à des restrictions, et la position concurrentielle de ces produits est défavorable à cause des subventions; c'est là un problème qui n'a pas été jusqu'ici étudié comme il convient, et auquel nous demandons que soit consacré un examen sérieux. Il y a, à cet égard, un besoin urgent d'équité et de transparence.

La libéralisation des échanges doit se faire progressivement, avec une aide adéquate aux pays en développement, et s'accompagner de la réaffirmation claire et sans équivoque de la place fondamentale que doit occuper dans le système commercial multilatéral le principe du traitement spécial et différencié.

Le gouvernement du Suriname a entrepris des efforts actifs, sur le plan national et mondial, pour participer activement et de manière effective au système commercial du XXI^e siècle.

De nombreux ajustements ont été apportés, et continuent d'être apportés, à notre système national, et de nombreuses mesures restent à prendre.

Les problèmes auxquels nous devons faire face pour ne pas être dépassés par l'évolution de l'économie mondiale résident avant tout dans l'élaboration de politiques étrangères et de politiques commerciales appropriées, en conformité avec les accords qui guident le processus de mondialisation et de libéralisation des échanges.

Ces dernières années, nous avons malheureusement constaté que rien ou presque n'a été fait pour mettre en place un programme efficace de mesures concrètes destinées à aider les petites économies vulnérables à s'intégrer au système commercial multilatéral, en surmontant les difficultés qu'ils connaissent à cet égard.

Deuxièmement, compte tenu des conséquences importantes de ce nouvel ordre mondial, les besoins et les revendications qui suivent peuvent être considérés comme des défis majeurs.

- Le renforcement de la formation technique des ressources humaines et de la capacité institutionnelle des pays en développement en ce qui concerne l'application des règles de l'OMC.

À cet égard, nous rappelons le rôle important que la CNUCED a joué dans le passé, et compte tenu du rôle que cette organisation est appelée à jouer à l'avenir, nous prions instamment l'OMC et la CNUCED d'accroître leur coopération, pour aider davantage et mieux les pays en développement.

- La restructuration de notre système de production, visant à améliorer notre position concurrentielle et accroître l'accès de nos produits aux marchés, ce qui suppose l'existence de capitaux et le renforcement des institutions.
- La fourniture de ressources financières à des conditions favorables.
- L'élaboration d'une solution adéquate au problème de la dette.

- La prorogation des préférences commerciales dont jouissent actuellement les pays en développement sur la base d'accords de coopération antérieurs - nous pensons tout particulièrement à ceux de la Convention de Lomé.

L'un des principes fondamentaux qui régissent les travaux de notre organisation est que les décisions y sont prises par consensus.

Le Suriname, ses partenaires des Caraïbes, et les autres pays en développement qui partagent leurs vues, ne se joindront à un consensus que si les conditions de coopération au sein de l'OMC qui sont énoncées ci-après sont inscrites dans nos décisions.

La Conférence de l'OMC doit répondre aux aspirations de la grande majorité des membres de la communauté internationale. Elle doit aboutir à des accords qui soient justes et transparents, et qui contribuent à assurer une répartition équitable des avantages du commerce mondial, à atténuer la vulnérabilité des pays en développement, à faire reconnaître l'attention spéciale que méritent les économies petites et vulnérables et à empêcher de marginaliser davantage nos économies.

Le cycle de négociations doit mettre le développement pour tous au centre de notre programme de travail et faire une grande place aux considérations humaines.
